



Commune de Saint-Lyé



LE LYOTAIN

Avril

Année 2011 - Numéro 1

Dans ce numéro :

Edito du Maire	1
Infos mairie	2
Permanences CDAD	2
L'écho du conseil	3
Voisinage - civilité	4
Bruits et nuisances	4
Club juniors ados	5
Vide-greniers	6
Bibliothèque	7
Etat civil	8
Numéros utiles	8
Agenda	8
Boîte à idées	8

Lyotaines, Lyotains, Evêchates, Evêchats,

Nous traversons actuellement une période de crise, de réformes territoriales, de bouleversement de la taxation. Cette période doit être à la réflexion, à l'imagination pour agir sur demain. Ne nous demandons pas «que va-t-il arriver ?» mais plutôt «que puis-je faire ?».

L'année 2011 va suggérer de nouveaux défis dans ce contexte de crise mondiale que vous connaissez, que vous subissez de plein fouet. Nous devons chacun à notre niveau et sans attendre que l'effort vienne de l'autre, marquer un engagement sans faille pour essayer d'atténuer les conséquences dont on sait d'ores et déjà qu'elles vont fragiliser de nombreuses personnes, de nombreux secteurs et de nombreuses collectivités. Soyez assuré de ma détermination, durant cette période difficile que nous traversons, à soutenir tous ceux qui s'investissent dans une démarche responsable.

Ne sombrons pas dans le pessimisme exacerbé, notre destinée dépend aussi de nous.

En 2011, nous allons poursuivre nos réalisations et la transformation de notre commune, dans le souci d'améliorer encore notre cadre de vie. Certes, nous aurons des arbitrages à faire en matière d'investissements, soyez assurés de la volonté de l'équipe municipale de faire de SAINT-LYÉ, une commune dynamique, agréable, à dimension humaine où il fait bon vivre pour chacun.

Durant l'année écoulée, de nouvelles familles se sont implantées à Grange l'Evêque et Saint-Lyé, l'équipe municipale se réjouit de les accueillir, elle est à leur écoute. La mairie et ses services leur est grande ouverte.

Le Maire

Marcel SPILMANN





Informations mairie

Dates des encombrants

Saint-lyé : **14 septembre 2011.**

Grange l'Evêque : **07 septembre 2011.**

A sortir la veille au soir du ramassage.

Nouveaux habitants

Afin de faciliter la distribution du courrier, merci de mettre vos noms sur votre boîte aux lettres.

Plaque de numéro de rue

Les habitants de Saint-Lyé et Grange l'Evêque (partie Saint-Lyé) qui ne possèdent pas de plaque de numéro de rue sont priés de remplir le coupon-réponse et le retourner au secrétariat de mairie avant le 30 avril 2011.

Numéro de rue

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je désire le numéro.....

Commune de Saint-Lyé
Imprimé par nos soins

**Dimanche
24 avril 2011**

Dans le parc de la mairie

Chasse à l'oeuf

Sans inscription

Pour les enfants de Saint-Lyé âgés de 18 mois à 6 ans

Ouverture de la chasse à 10h30

Les œufs seront rassemblés dans des paniers et redistribués équitablement à tous les enfants

Groupe vocal «tout pour la chanson» Répétition publique le 20 mai 2011.

La répétition publique programmée initialement le 17 décembre dernier a été reportée en raison des conditions climatiques, **au vendredi 20 mai 2011**. Elle aura lieu dans la salle des fêtes à 20h15, elle se terminera vers 22 heures.



Permanences juridiques du CDAD

Les juristes du CDAD (conseil départemental d'accès au droit de l'Aube) répondent à toutes les questions juridiques que vous vous posez et ont pour rôle de vous informer, vous aider et vous orienter dans vos démarches juridiques, droit de la famille (divorce, séparation, autorité parentale...), droit des victimes, droit pénal, droit du logement, droit de la consommation...

	AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
SAINT-LYE	Mercredi 13	10h	Mardi 3	10h	Mardi 7	10h	Mardi 5	10h
BARBEREY	Mardi 26	10h	Vendredi 27	10h	Mardi 28	13h	Mardi 19	12h
CRENEY	Mardi 12	10h			Mardi 7	10h		
MACEY			Jeudi 12	10h			Jeudi 21	10h

Appelez dans les mairies concernées pour prendre rendez-vous !



L'Écho du conseil

Séance du 14 décembre

Le conseil municipal :

- ♦ retient la proposition de la société SANTIN pour la rénovation de la façade de l'école primaire pour une somme globale de 72 953.60€.
- ♦ fixe la nouvelle politique tarifaire à appliquer pour l'Acmsh et le club ados. Celle-ci tient compte à la demande de la CAF, des ressources des familles.
- ♦ accepte le renouvellement du contrat enfance / jeunesse que la commune doit passer avec la CAF pour l'aider à financer les services enfance et jeunesse.
- ♦ émet un avis favorable pour la cession des parcelles de la zone de l'Arcade d'une superficie de 1 ha 74 a 32 ca au prix de 10 € ht le m² à charge pour l'acquéreur de les viabiliser.
- ♦ attribue à Mr Patrick Lutelles, les terres agricoles d'une superficie de 7 ha 84 a 47 ca, dont le bail a été résilié à l'automne.
- ♦ accepte de prendre en charge une partie du contrat

groupe « maintien de salaire » proposé par la mutuelle nationale territoriale (option invalidité) aux agents titulaires.

- ♦ autorise le maire à signer le renouvellement des conventions à passer avec le centre de gestion pour le service hygiène et sécurité.
- ♦ accepte l'extension du réseau de distribution publique d'électricité chemin de Chantivet pour une charge communale fixée à 1 576.44€.

Séance du 4 février

Le conseil municipal :

- ♦ adopte le projet de budget 2011, équilibré à la somme de 1 962 600€ en fonctionnement et à 2 623 380€ en investissement.
- ♦ attribue les subventions aux associations pour 2011.
- ♦ accepte (1 abstention) d'acquiescer au prix de 162 000€ (estimation des domaines) la propriété située au 1 rue Henri Rodin.
- ♦ accepte de signer l'avenant avec la société SCREG pour

les travaux complémentaires qui ont été effectués en 2010 pour une somme de 18 055.24€ ttc.

- ♦ accepte de signer l'avenant à passer avec la société Le Pera dans le cadre de la construction du restaurant scolaire pour une somme de 49 911.60€ correspondant à la nécessité de passer en dallage porté suite à la découverte de remblais au moment des fondations, ce qui n'avait pas été indiqué par le cabinet chargé de l'étude de sol.

- ♦ demande au SDEA les travaux nécessaires pour augmenter la capacité du réseau public de distribution d'électricité rue des Lieutenants Simphal et Chavanat au hameau de Grange-l'Evêque, travaux qui restent à la charge du syndicat.

L'intégralité de chaque conseil municipal est affichée en mairie ou consultable sur le site internet :
www.saint-lye.fr

Informations et précisions :

Lorsque des travaux de réfection de chaussée ou de trottoirs sont entrepris devant votre domicile, vous avez la possibilité de faire goudronner votre entrée de propriété. Il vous suffit de prendre contact avec le chef de chantier qui peut faire effectuer ces travaux, **qui bien sûr sont à votre charge**. Vous demanderez un double de facture acquittée que vous remettrez à la mairie, justifiant ainsi que les travaux réalisés ont été payés par vos soins.



Voisinage - civilité : quelques rappels

Entretien et utilisation des trottoirs (arrêté préfectoral du 30-06-1983).

Bien que les services municipaux y contribuent régulièrement, l'entretien et la propreté des trottoirs, au droit de chaque propriété est de la responsabilité des personnes riveraines.

Chacun, propriétaire ou locataire, doit veiller à ne pas en-

combrer les trottoirs en y stationnant ou y déposant des objets qui pourraient entraver la libre circulation des piétons et plus particulièrement le déplacement des personnes à mobilité réduite.

En cas de chute de neige, de verglas, les riverains sont tenus d'assurer la sécurité de passage sur la portion de trottoir qui se trouve au droit de

leur propriété. En cas d'accident, leur responsabilité civile se verrait engagée.

Un trottoir est un espace réservé à la circulation des piétons, y stationner un véhicule coûte 35€ (art R417-10 du code de la route). Les contraventions relevées dans le cadre de l'arrêté préfectoral sont de 3^{ème} classe, le montant maximum étant de 450€.



Bruits et nuisances

En matière de bruit, la réglementation applicable se traduit par l'arrêté préfectoral n° 08-2432, lequel précise notamment :

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leur dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage. Ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30. les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les éléments et équipement des bâtiments doivent être maintenus en bon état, de ma-

nière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps, le même objectif doit être assigné à leur remplacement.

Les propriétaires ou possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient source de gêne pour le voisinage.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes

précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Ces recommandations ne relèvent que du bon sens de chacun et d'une part de tolérance, éléments indispensables au bon voisinage.

En effet, les conditions climatiques, les horaires professionnels peuvent parfois obliger certaines ou certains d'entre vous, de déroger à la réglementation en vigueur. Cette gêne passagère peut être atténuée si chacun prend le temps d'échanger quelques instants avec les voisins avant d'entreprendre les travaux.



Club juniors ados : vacances d'hiver



Plus de cent vingt spectateurs, parmi lesquels Jean-Philippe Hass, Adjoint au maire de Saint Lyé et Michel Sainton, Maire de Payns, ont chaleureusement applaudi les jeunes du Club Ados lors de leur spectacle gratuit « Ados en scène » qui s'est déroulé jeudi 24 février à la salle des fêtes de Saint Lyé.

Il faut dire que les jeunes et leurs animateurs ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour offrir un spectacle varié mettant en valeur l'investissement de ceux qui participent activement aux ateliers proposés par le Club Ados.

Kathia a courageusement ouvert le programme par un gracieux solo de danse classique dont elle a elle-même composé la chorégraphie. A suivi le tirage de la Tombola dont les bénéfices réduiront le coût du séjour au Futuros-

cope durant les prochaines vacances d'Avril. Les dix jeunes de l'atelier théâtre ont brillamment divertifié le public avec sept sketches sur fond d'un

hall de gare où les personnages se rencontrent, se côtoient et échangent des propos cocasses parsemés de quiproquos. Il faut savoir que cet atelier est orchestré depuis plusieurs mois par Véronique, qui sans formation spécifique a réussi à créer un mélange prometteur alliant les compétences des uns avec l'aisance naturelle des autres afin d'offrir une prestation de qualité.

Après l'entracte, le clou du spectacle était la diffusion très attendue de

« Ravage », 6^{ème} court métrage réalisé par l'atelier vidéo. Les spectateurs ont

pu évaluer les qualités cinématographiques de Didier, l'animateur, qui grâce à la maîtrise des techniques de tournage, d'effets spéciaux et de montage a mis en valeur le travail des treize jeunes fidèles de cet atelier exigeant mais au résultat très abouti. Adrien à la guitare électrique et Joris à la batterie ont enchaîné par un duo musical dynamique très réussi. Le spectacle s'est achevé par treize jeunes de l'atelier country qui ont effectué une démonstration très enjouée. Les jeunes ont prouvé par leurs prestations qu'ils ne sont pas de passifs consommateurs de sorties récréatives mais qu'ils sont capables de s'impliquer efficacement dans des projets collectifs et de longue haleine. Chapeau bas les jeunes du Club Ados !





Club juniors ados : séjour au futuroscope

Le club juniors-ados organise les 21 et 22 Avril durant les vacances de Printemps, une sortie au Futuroscope de Poitiers. Le nombre de places est limité à 23 jeunes âgés de 10 à 17 ans.

Temple de l'image animée sous toutes ses formes, le

parc propose différentes attractions basées sur le multimédia, les techniques cinématographiques et audiovisuelles, la robotique. 2 jours de sensations assurées au cœur de simulateurs, de cinémas dynamiques ou face à des écrans gigantesques.

Départ au petit matin le Jeudi en autocar. Repas tiré du sac le midi. Visite du parc. Dîner, spectacle nocturne et aquatique. Hébergement à l'hôtel. Le lendemain, poursuite de la visite et retour sur St Lyé vers 21h.

Codes tarifs	Plein tarif	Tarif avec <u>1 action d'autofinancement</u>	Tarif avec <u>2 actions d'autofinancement</u>
Tranche 1	118€	100 €	68 €
Tranche 2	130€	110 €	75 €

Renseignements au club ados : 03 25 76 89 17 06 31 89 63 48



Vide-greniers

Vide grenier de Grange l'Evêque

Le vide-grenier aura lieu le **dimanche 3 avril de 7h à 18h**.

Vous trouverez tous les renseignements ainsi que la fiche d'inscription sur le site internet : www.grangeleveque.org

La fiche d'inscription est à renvoyer avec votre règlement à l'amicale des sapeurs pompiers de Grange l'Evêque, 4 rue du Lieutenant Simphal, 10300 Grange l'Evêque.

Pour les renseignements et inscriptions en direct, une permanence sera assurée du 28 mars au 1^{er} avril 2011 de 17h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Grange l'Evêque.

Tarifs :

1.50€/mètre linéaire pour les particuliers
5.00€/ mètre linéaire pour les professionnels

Vide grenier de Saint-Lyé

Le vide-grenier aura lieu le **dimanche 5 juin de 6h à 18h** au stade.

Les permanences d'inscription auront lieu les :

Les Jeudis 19 mai, 26 mai et 2 juin, les vendredis 20 mai, 27 mai et 3 juin de 15h à 17h et les samedis 21 et 28 mai de 10h à 12h à la mairie.

Veillez vous munir de votre carte d'identité et du paiement.

Tarifs :

2.00€/mètre linéaire.



Bibliothèque municipale: quelques chiffres de 2010

En 2010, la bibliothèque forte de sa popularité a enregistré 69 nouveaux inscrits, permettant ainsi d'établir une fréquentation stable des lecteurs. 8042 documents ont été empruntés, soit une augmentation de 25% par rapport à 2009 (6434). Depuis 2008, suite au changement de locaux et à l'extension du rayon ados/adultes, le nombre de livres empruntés par ces derniers atteint celui des enfants.

Fond de livres appartenant à Saint-Lyé (hors revues) : Enfants : 1062 - Adultes : 2181 soit un total de 3243

Fond de livres appartenant à la Bibliothèque Départementale de Prêt : 2271

Soit un total de : 5514 livres + 427 revues

Horaires d'ouverture au public

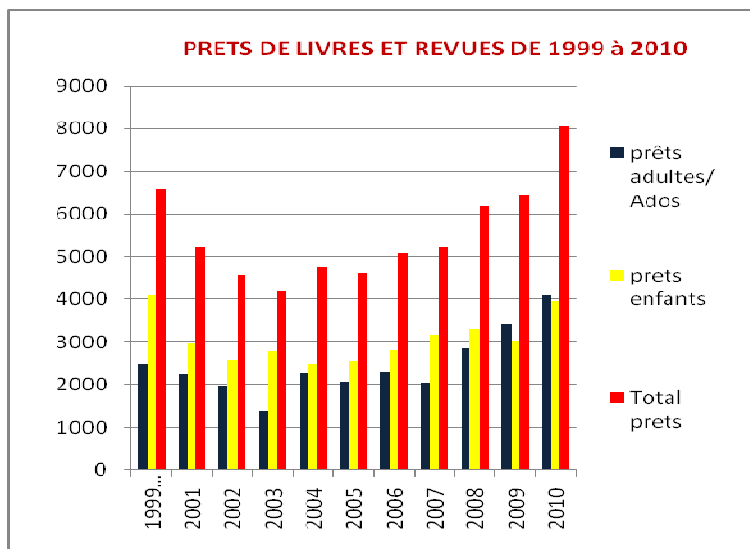
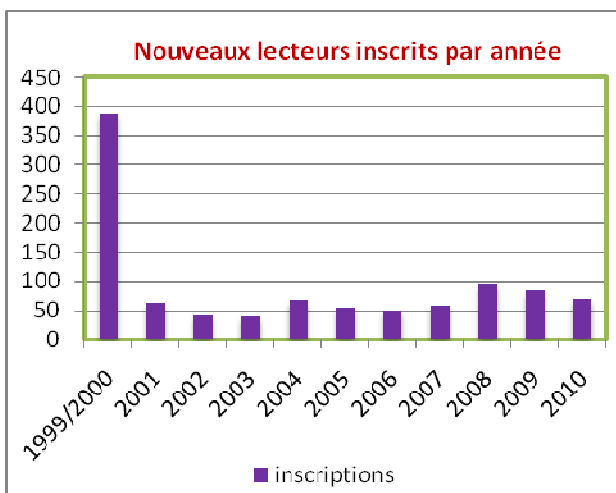
Lundi : 15 h 30 à 17 h

Mercredi : 11 h 00 à 12 h

15 h 00 à 17 h 30

Jeudi : 17 h 30 à 19 h

Samedi : 13 h 30 à 15 h



LIVRES SELECTION BDP

Audur Ava Olafsdottir : Rosa candida
Patrick Lapeyre : La vie est brève et le plaisir sans fin (Prix féminina 2010)
Roberto Arlt : Les Sept fous
Nathalie Kuperman : Nous étions des êtres vivants
Bernard Quiriny : Les assoiffés
Marie Sabine Roger : Vivement l'avenir
Bernard Carvalho : Ta mère
Jean Mattern : De lait et de miel
Annie Saumont : Le lait est un liquide blanc
Blandine Le Callet : Une pièce montée

PROCHAIN CHANGE AVEC LA BDP FIN MARS 2011
600 LIVRES VONT ETRE CHANGES
ROMANS, BD, ALBUMS, DOCUMENTAIRES
VENEZ LES DECOUVRIR
ET EN AVRIL DE NOUVEAUX ACHATS

Prenez note

Raconte tapis
enfants de 3 à 8 ans

Mercredi 27 avril 2011 à 15h30
À la bibliothèque salle à l'étage

club lecteurs

Prochaine réunion : MARDI 29
Mars 2011 à partir de 18 h 15
à la Bibliothèque

Nos remerciements sont adressés aux personnes ayant fait des dons de livres à la bibliothèque. Merci de votre générosité. Toutefois, nous ne pouvons accepter que des livres récents

État civil*

Naissances

Oscar Bui- -Pham le 23 novembre 2010
Célia Duval le 27 novembre 2010
Lauryne Graux le 30 novembre 2010
Lola De Wilde le 24 décembre 2010
Juline Bury le 2 janvier 2011
Loumi Monteverdi le 27 janvier 2011
Manon Bouillot le 02 mars 2011



Décès

Claude Pâté le 4 décembre 2010
Gilbert Richard le 14 décembre 2010
Raymonde Chenevotot le 16 décembre 2010
Yves Raully le 11 janvier 2011
Madeleine Raymond le 2 février 2011
Marie Rémy le 3 février 2011
Gilberte Fournier le 16 février 2011



Agenda

Dimanche 3 avril : Vide-grenier de Grange l'Évêque.
Dimanche 24 avril : Chasse à l'œuf dans le parc de l'hôtel de ville.
Vendredi 20 mai : Chorale «tout pour la chanson» à la salle des fêtes à 20h30.
Dimanche 5 juin : Vide-grenier au stade.

Numéros utiles



Mairie	03 25 76 60 07
Maire annexe	
Grange l'Évêque	03 25 76 65 25
<i>Uniquement les vendredis de 18h30 à 19h30</i>	
<i>Écoles de Saint-Lyé</i>	
Maternelle	03 25 76 51 63
Primaire	03 25 76 63 58
<i>Écoles de Grange l'Évêque</i>	
Maternelle	03 25 76 68 16
Primaire	03 25 76 65 25
Accueil de loisirs	
Restaurant scolaire	03 25 76 61 92
Club juniors ados	03 25 76 89 17
Bibliothèque	03 25 81 32 47
Point social	03 25 76 12 91
Dépannage électricité	08 10 33 30 10
Urgence sécurité gaz	08 00 47 33 33
Gaz France DolceVita	09 69 32 43 24
Raccordement gaz	08 10 22 40 00
La poste	03 25 76 56 63
Admr	03 25 41 06 83
<i>Services d'urgence</i>	
Police municipale	06 78 00 48 78
Gendarmerie	17
Brigade de Barberey	03 25 42 32 90
Pompiers	18
Samu	15

**Seules les personnes recensées dans nos registres sont retranscrites dans l'état civil du bulletin municipal*



Boîte à idées et suggestions

Le conseil municipal étudiera toutes les propositions qui seront déposées mais il n'est possible de répondre qu'aux questions nominatives. Merci de laisser vos coordonnées.

Cette partie est faite pour vous : donnez vos idées, vos suggestions (à retourner à la mairie), possibilité également par mail sur le site de la commune <http://www.saint-lye.fr>
